

PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

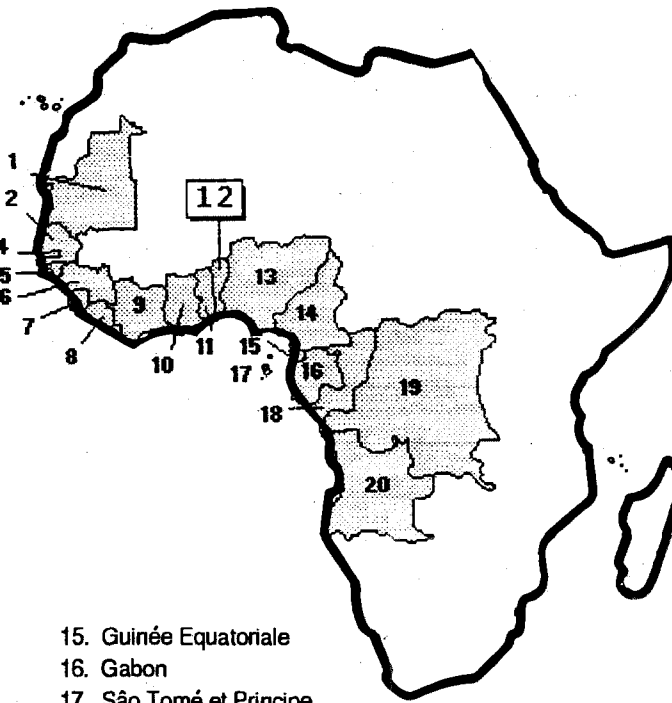
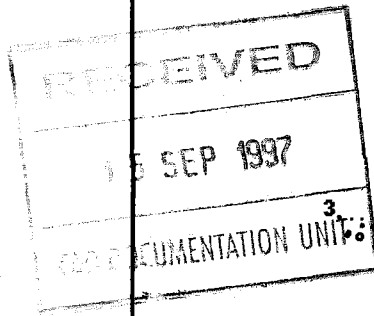
PROGRAMME DU DIPA

Rapport Technique N° 104

juin 1997

Etat actuel et perspectives de la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest

AF



- 1. Mauritanie
- 2. Sénégal
- 3. Cap-Vert
- 4. Gambie
- 5. Guinée Bissau
- 6. Guinée
- 7. Sierra Léone
- 8. Libéria
- 9. Côte d'Ivoire
- 10. Ghana
- 11. Togo
- 12. Bénin
- 13. Nigéria
- 14. Cameroun
- 15. Guinée Equatoriale
- 16. Gabon
- 17. São Tomé et Príncipe
- 18. Congo
- 19. Zaire
- 20. Angola

DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPÉRATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport Technique N° 104

juin 1997

**Etat actuel et perspectives de la co-gestion des ressources
halieutiques en Afrique de l'Ouest**

AF

par

Benoît Horemans
Expert en Planification des Pêches

et

Alhaji Jallow
Socio-Economiste

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document est:

Horemans B. et Jallow A.M., 'Etat actuel et perspectives de la co-gestion des ressources halieütiques en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 25p., DIPA/WP/104.

Projet DIPA
FAO
01 B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

E-mail: dipafao@bow.intnet.bj

Fax: (229) 33.05.19

Tel: (229) 33.09.25

LA VISION POUR DIPA PHASE III

INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à-là et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les objectifs immédiats sont:

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

Dans ce contexte, le Programme DIPÁ abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPÁ, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

AVANT-PROPOS

Le document "Etat actuel et perspectives de la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest" a été préparé pour et présenté lors du 2ème Atelier régional sur la co-gestion des pêches en Afrique. Cet atelier était organisé par le Projet mondial de recherche en collaboration sur la co-gestion des pêches financé par DANIDA et exécuté conjointement par l'ICLARM (International Centre for the Living Aquatic Resources Management, Manila), IFM (Institute of Fisheries Management, Denmark) et les Systèmes Nationaux pour les Ressources Aquatiques (NARS). L'atelier s'est déroulé du 18 au 20 mars 1997 à Mangochi, Malawi.

Le Programme collabore avec ce projet dont le Directeur avait été invité à participer à l'atelier du DIPA sur les "Approches participatives et les pratiques d'aménagement traditionnel des pêches en Afrique de l'Ouest" qui s'est tenu à Conakry en novembre 1995 (IDAF/WP/74).

RESUME

Le présent document fournit une analyse des accords actuels et potentiels de co-gestion dans la pêche maritime. Après une brève présentation du secteur, il passe en revue dans la Section 2 les approches conventionnelles et traditionnelles actuelles en matière de gestion et en fait une évaluation préliminaire. La Section 3 décrit quelques accords en matière de co-gestion des pêches continentales dans la région et cherche à comprendre pourquoi il est difficile d'appliquer la même approche dans la pêche maritime. Dans la Section 4, sont passées en revue les approches participatives les plus récentes utilisées dans les pêcheries ouest-africaines et qui pourraient servir de base pour la co-gestion des ressources marines. Enfin, la dernière section est consacrée à la discussion des contraintes et perspectives dans la co-gestion des pêches maritimes en Afrique de l'Ouest.

Dans presque tous les pays de la région, les ressources halieutiques marines sont considérées *de jure* comme propriété de l'Etat mais, dans la réalité, l'accès à ces ressources n'est souvent pas réglementé, bien qu'il existe des règles et réglementations. Il apparaît donc que l'accès à la ressource est libre. Dans ce contexte, les principales approches et mesures en vigueur dans la région sont: la réglementation directe du niveau d'exploitation, le contrôle indirect de l'effort de pêche, la réglementation des captures par des quotas et la fermeture saisonnière de la pêche.

Malgré tous les efforts déployés dans la préparation et l'adoption de ces approches et mesures, elles restent pour la plupart inappliquées ou, dans le meilleur des cas, mal appliquées. Les causes de cet état de choses sont liées aux caractéristiques mêmes de la pêche. Un aménagement planifié fait défaut, surtout pour les questions relatives à la régulation de l'effort de pêche. De plus, le principe du libre accès aux ressources halieutiques est toujours en vigueur dans la pêche artisanale, en dépit de l'accroissement très rapide de l'effort de pêche, conséquence directe des politiques de subvention des équipements de pêche et du carburant, des prêts à des conditions avantageuses et d'autres politiques incitatives pratiquées par de nombreux pays de la région.

Quelques résultats ont déjà été obtenus dans la gestion des pêches continentales par les utilisateurs. Des structures locales ont été installées autour des lagunes et des fleuves et elles sont maintenant impliquées dans des initiatives de gestion conjointe entre le gouvernement et les utilisateurs, ce qu'on appelle aujourd'hui l'approche de co-gestion. Cette approche combine les approches horizontale et verticale qu'on rencontre dans le développement des communautés de pêche. Elle a jusqu'ici produit des résultats positifs dans la gestion de certaines pêcheries continentales

Des initiatives similaires se développent actuellement dans le sous-secteur des pêches artisanales maritimes. Les pouvoirs publics encouragent les utilisateurs des ressources à prendre la responsabilité de la gestion des stocks, de l'effort de pêche et des infrastructures. A travers les activités et les structures utilisées, on constate que certaines communautés de pêche et organisations de pêcheurs sont maintenant prêtes à participer efficacement à la gestion des ressources qu'elles exploitent.

Il est nécessaire de stimuler les organisations de pêcheurs impliquées dans la consolidation de la participation des utilisateurs dans la co-gestion des ressources, notamment en leur donnant les moyens et l'autorité pour faire appliquer et faire respecter les règles et les réglementations en vigueur. Il est apparu que ces mesures incitatives peuvent être fournies à travers les

dédommagement financiers liés aux accords de pêche et l'assistance matérielle de l'Etat ou celle bilatérale. Ces mesures feront renaître la confiance entre l'Etat et les pêcheurs qui avaient toujours considéré les ressources halieutiques comme une propriété publique. Le libre accès encourage les pêcheurs migrants qu'on rencontre dans toute la région. Ce groupe devrait également être impliqué car la gestion des ressources ne saurait être considérée comme l'affaire des nationaux uniquement qui, du reste, représentent une petite minorité dans certains pays de la région. Ce faisant, les migrants auront le sentiment d'appartenir à la communauté, ce qui les encouragera à conserver les ressources pour une utilisation durable.

L'utilisation durable des ressources requiert des informations scientifiques d'actualité qui peuvent être un outil efficace pour défendre des mesures de gestion parfois drastiques. Les chercheurs se voient conférer ainsi un rôle clé dans la co-gestion, surtout dans la pêche artisanale maritime qui est plus complexe. L'approche courante qui consiste à responsabiliser les pêcheurs afin qu'ils gèrent leur propre développement les mettra en confiance et ils pourront ainsi livrer des informations fiables sur le secteur, ce qui peut aider les chercheurs et les décideurs politiques à concevoir et exécuter des plans de co-gestion cohérents.

Les expériences ont montré que les utilisateurs des ressources de la pêche artisanale ont souvent la volonté et parfois les structures nécessaires pour assumer la responsabilité de la co-gestion afin de conserver des ressources qui se réduisent ou s'épuisent. Toutefois, pour renforcer leur détermination et leur prise de conscience des questions qui y sont liées telles que l'effort de pêche et la pression démographique, ils ont besoin de formation, d'assistance technique, de plus de sensibilisation et d'une meilleure organisation. Ces éléments rendront leur responsabilisation plus significative et faciliteront également leur rôle dans la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO qui constitue le défi à relever.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
1. Caractéristiques des ressources halieutiques marines	2
1.1 Potentiel halieutique	2
1.2 Niveau d'exploitation	2
1.3 Moyens de production	3
1.4 Consommation du poisson	3
2. Aménagement des pêcheries maritimes	4
2.1 Approches actuelles d'aménagement	4
2.1.1 Réglementation du niveau d'exploitation	4
2.1.2 Contrôle indirect de l'effort de pêche	4
2.1.3 Réglementation des captures par quotas	5
2.1.4 Fermeture saisonnière de la pêche	5
2.1.5 Mesures traditionnelles	5
2.2 Vers un aménagement côtier intégré	5
2.3 Evaluation	6
3. Aménagement des pêcheries continentales	8
4. Approches participatives dans le développement et l'aménagement des pêches maritimes	10
4.1 Gestion des infrastructures	10
4.2 Planification participative du développement	12
4.3 Contrôle et surveillance	14
4.4 Le contrôle de l'effort de pêche	17
4.5 Participation aux négociations internationales d'accord de pêche	18
5. Perspectives et contraintes pour la co-gestion de la pêche maritime en Afrique de l'Ouest	20
5.1 Contraintes	20
5.2 Opportunités	22
5.3 Les stratégies	22
6. Conclusion	23
REFERENCES	25

INTRODUCTION

Jusqu'à une date récente, le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest était caractérisé par des ressources halieutiques abondantes ou apparemment suffisantes, avec une faible pression de la population. Cette situation est en train de changer (un changement très rapide) et nous risquons de nous trouver bientôt en face de trois contraintes qui sont: la diminution ou l'épuisement des stocks de poisson, la dégradation de l'environnement et l'augmentation de la pression démographique.

Une telle situation nécessite la poursuite de l'approche intégrée et participative encouragée par le Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) qui reste valable pour le développement des pêches artisanales dans la région. Dans sa stratégie, le Programme DIPA met l'accent sur les éléments et mécanismes qui favorisent une pêche durable. Il s'agit d'une pêche responsable, de la responsabilisation des communautés de pêche, du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, du contrôle et de la consolidation des acquis.

Au cours de la 8ème réunion des Fonctionnaires de Liaison du DIPA tenue à Pointe-Noire, Congo, en novembre 1994, plusieurs pays ont exprimé leurs préoccupations quant à la nécessité de réduire la pression de pêche sur leurs ressources halieutiques limitées, un problème particulièrement difficile dans la pêche artisanale. Il a alors été convenu que la participation des usagers locaux dans la gestion des ressources pourrait être un moyen d'atteindre cet objectif.

C'est dans ce contexte que le Programme DIPA a organisé à Conakry, Guinée, du 13 au 15 novembre 1995, conjointement avec sa 9ème réunion des Fonctionnaires de Liaison, un atelier régional sur "Les pratiques de gestion participative et traditionnelle dans les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest". Au cours de l'atelier, il y eut des exposés et des débats sur les rapports d'études de cas concernant essentiellement la situation de la pêche continentale et lagunaire dans sept pays de la région, ainsi que sur un cadre conceptuel dans la perspective de recherches futures.

Les participants à l'atelier ont recommandé que le Programme DIPA collabore avec le Centre International pour les Ressources Aquatiques Vivantes (ICLARM) au Philippines et l'Institut d'Aménagement des Pêches (IFM) au Danemark pour organiser un atelier de formation régional pour définir les concepts de l'aménagement participatif des pêcheries (co-gestion), assister les partenaires dans la région à inventorier les expériences en matière d'approches participatives et les pratiques de gestion traditionnelles des pêches, et évaluer les impacts des expériences en cours dans la communauté de pêche de Tchonvi au Bénin et sur la lagune Aby en Côte d'Ivoire.

Le présent document fournit une analyse des accords actuels et potentiels de co-gestion dans la pêche maritime. Après une brève présentation du secteur, il passe en revue dans la Section 2 les approches conventionnelles et traditionnelles actuelles en matière de gestion et en fait une évaluation préliminaire. La Section 3 décrit quelques accords en matière de co-gestion des pêches continentales dans la région et cherche à comprendre pourquoi il est difficile d'appliquer la même approche dans la pêche maritime. Dans la Section 4, sont passées en revue les approches participatives les plus récentes utilisées dans les pêcheries ouest-africaines et qui pourraient servir de base pour la co-gestion des ressources marines. Enfin, la dernière section est consacrée à la discussion des contraintes et perspectives dans la co-gestion des pêches maritimes en Afrique de l'Ouest.

1. Caractéristiques des ressources halieutiques marines

Avec environ 10.000 kms de côte et une Zone Economique Exclusive de 3,6 millions km², les 20 pays que couvre le Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), c'est-à-dire de la Mauritanie à l'Angola, représentent 30% de l'ensemble du continent africain.

1.1 Potentiel halieutique

Il est nécessaire d'actualiser les données relatives au potentiel exploitable ou production maximale soutenable (MSY). Les estimations disponibles actuellement font état de 3,2 millions t/an pour toute la région. Cette production maximale soutenable comprend les ressources pélagiques et démersales dans une proportion de 73% et 24% respectivement. Les 3% restants sont constitués de crustacés et de céphalopodes. Cette production maximale soutenable présente une grande disparité dans sa répartition géographique. C'est ainsi que 60% sont concentrés dans la zone qui s'étend de la Mauritanie à la Sierra Léone et 11% dans les eaux angolaises. Il en résulte donc que les douze autres pays de la région se partagent seulement 920.000 t, soit 29% du total de la production maximale soutenable. Les pays qui ont les potentiels les plus importants sont la Mauritanie (635.000 t), le Sénégal (383.000 t), l'Angola (365.000 t), le Ghana (291.000 t), la Guinée Bissau (245.000 t) et le Gabon (176.000 t).

1.2 Niveau d'exploitation

Les captures des flottes des pays de la région ont atteint 1.250.000 t en 1994. Elles se décomposent comme suit: 962.500 t (77%) pour la flotte artisanale et 287.500 t (23%) pour la flotte industrielle. Les captures des flottes des pays côtiers augmentent régulièrement et ont doublé entre 1970 et 1994. Actuellement, les captures réalisées par les pays couverts par le DIPA sont plus élevées que celles des pays non côtiers (1.000.000 t). La répartition des captures de la pêche maritime artisanale fait apparaître une nette domination du Ghana et du Sénégal qui, à eux deux, représentent 54% des débarquements de la région.

La plus grande partie des captures est composée de petits pélagiques (58%) principalement les sardines, les sardinelles, les ethmaloses et les anchois. Les démersaux représentent 20% des captures, le thon 11%, les céphalopodes 8% et les crustacés 2%.

Les petits pélagiques à faible valeur commerciale qui, dans le passé, étaient soumis à un effort intense de pêche de la part des flottes artisanales et industrielles, sont maintenant exploités modérément, surtout depuis le départ de la plupart des flottes de l'ex-URSS pour lesquelles les espèces de petits pélagiques représentaient 85% des captures. Les captures de ces navires dans la région ont baissé de 1.688.000 t en 1990 à 394.000 t en 1994 (soit une baisse de 77%). Cependant, cette situation peut ne pas perdurer dans la mesure où certaines compagnies modernes européennes, qui continuent d'être subventionnées, ont commencé à pêcher les petits pélagiques dans le cadre des accords de pêche entre l'Union Européenne et certains pays côtiers.

D'un autre côté, les démersaux à forte valeur commerciale sont fortement exploités voire surexploités. Les ressources qui sont fortement exploitées ou surexploitées dans la région sont: les poulpes et les démersaux dans la zone du plateau de la Mauritanie; les ressources démersales côtières au Sénégal, en Gambie, en Guinée et dans les pays du Golfe de Guinée; la langouste au Cap-Vert et en Mauritanie et les crevettes en Mauritanie et dans le Golfe de Guinée. Par

conséquent, il y a un véritable risque de baisse drastique des stocks de démersaux si on ne prend pas rapidement des mesures de gestion et de conservation des ressources.

1.3 Moyens de production

Les dernières estimations font état de 557.000 pêcheurs marins artisans à plein temps. En dehors de ces professionnels, il y a de nombreux pêcheurs occasionnels qui travaillent aussi dans l'agriculture et dans d'autres secteurs d'activités à terre.

Une caractéristique essentielle de la pêche maritime de la région est le phénomène migratoire. Par exemple au Gabon, les Togolais, Béninois et Nigériens (le groupe le plus important) représentent environ 90% des pêcheurs en mer. Les pêcheurs migrants, essentiellement des Ghanéens, représentent au Togo 65% et au Bénin 55%. Au Cameroun, ce sont pour la plupart des Nigériens qui représentent 80%. En Gambie, 73% des pêcheurs sont des étrangers, des Sénégalais pour la plupart. Ces pêcheurs migrants sont aussi présents en Guinée Bissau où 25% des pêcheurs sont étrangers. Au Congo, il existe une communauté de 500 pêcheurs Popo du Bénin qui s'y est installée au début des années 60. Ils représentent le tiers des pêcheurs en mer du pays. Par contre, on ne rencontre généralement pas de pêcheurs migrants dans les îles (Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Guinée Equatoriale) ainsi que dans les pays à forte tradition migratoire tels que le Sénégal, le Ghana et le Nigéria.

On compte environ 135.000 embarcations de pêche artisanale. Ce sont des pirogues de fabrication artisanale, construites à partir de gros troncs d'arbre. On rencontre des pirogues creusées dans des troncs d'arbre qui sont parfois améliorées sur les côtés avec des planches, telles que les pirogues en planches sénégalaises qui utilisent la senne tournante, mesurent entre 14 et 20 m de long et ont une capacité de charge de 20 t. Beaucoup de pays de la région utilisent encore soit des pirogues creusées dans des troncs d'arbre (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Congo), soit des pirogues en planches (Guinée, Sierra Léone) de dimensions plus modestes et adaptées à une pêche moins intensive. Les pirogues de type ghanéen utilisées sur une grande partie de la côte sont toujours des pirogues creusées dans des troncs d'arbre qui peuvent mesurer jusqu'à 14 m de long. Elles utilisent des engins de pêche lourds et sophistiqués tels que les sennes tournantes et les filets à larges mailles.

Le taux moyen de motorisation augmente de façon régulière et est estimé à 30%. Cependant, on note d'importantes disparités: Mauritanie 90%, Sénégal 67%, Sierra Leone 16%, Ghana 49%, Nigéria 21%. La puissance des moteurs hors-bord dont la majorité utilisent l'essence est essentiellement de 8, 15 et 25 chevaux. Les engins de pêche sont les mêmes d'un pays à l'autre. Il s'agit de: filets maillants, lignes à main, palangres, sennes tournantes, sennes de plage ou encore épervier utilisé à bord des petites pirogues.

1.4 Consommation du poisson

La consommation annuelle de produits de la pêche dans la région était estimée à 9,8 kg par tête d'habitant en 1993. Ce taux est en baisse par rapport à celui du début des années 80 qui était de 15 kg. Cette baisse est due à la croissance de la population et à une chute des importations résultant de la crise économique. En 1993, la balance commerciale des produits de la pêche a connu un déficit de 600.000 t.

Le commerce du poisson sur le marché intérieur est l'apanage des femmes. On estime à 1,8 million le nombre de personnes qui travaillent dans la transformation artisanale et la commercialisation du poisson dans la région.

2. Aménagement des pêcheries maritimes

La connaissance de l'état des stocks est variable et, la plupart du temps, les rôles respectifs des pêcheries et des fluctuations environnementales sur l'abondance des stocks ne sont pas bien perçus. En effet, la collecte des données dans beaucoup de pays est inadéquate et le rythme d'actualisation des évaluations de l'état d'exploitation des principaux stocks reste lent. De plus, les pêcheries étant très variées dans la région, chacune d'elles pourrait nécessiter une approche d'aménagement particulière. Par exemple, la gestion de la pêcherie de poulpes en Mauritanie sera différente de celle de l'anchois au Ghana, de celle de la sardinelle au Sénégal, de celle des riches pêcheries démersales en Angola, ou encore de celle du bonga en Sierra Leone. Même au sein des pêcheries artisanales dans les différents pays, il existe une diversité dans les espèces ciblées et les engins (passifs et actifs) utilisés par les pêcheurs dont les activités peuvent aussi varier en fonction de leur emplacement, de leur statut, de leur origine etc.

2.1 Approches actuelles d'aménagement

Dans presque tous les pays de la région, les ressources halieutiques marines sont considérées *de jure* comme propriété de l'Etat mais, dans la réalité, l'accès à ces ressources n'est souvent pas réglementé, bien qu'il existe des règles et réglementations. Il apparaît donc que l'accès à la ressource est libre.

Dans ce contexte, les principales approches et mesures en vigueur dans la région sont: la réglementation directe du niveau d'exploitation, le contrôle indirect de l'effort de pêche, la réglementation des captures par des quotas et la fermeture saisonnière de la pêche.

2.1.1 *Réglementation du niveau d'exploitation*

Pour réglementer directement l'effort de pêche, les pays de la région ont adopté comme approche un système de licence pour les navires industriels. Ainsi, il est prévu dans les lois de plusieurs pays tels que le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie et la Guinée que le nombre d'autorisations à accorder serait déterminé par pêcherie dans un plan d'aménagement des pêches. Toutefois, dans les faits, seule la Guinée a préparé effectivement un tel plan au cours des trois dernières années.

Dans certains pays, le système est élargi à la pêche artisanale sous forme de délivrance de permis de pêche. Néanmoins, les taxes perçues dans la pêche artisanale sont toujours symboliques.

2.1.2 *Contrôle indirect de l'effort de pêche*

La délimitation des zones de pêche réservées (zonage) est une des mesures les plus répandues dans la région. Au Cameroun, au Nigéria, au Bénin, au Gabon et au Togo, ce sont d'étroites zones de 2 à 4 milles marins qui sont réservées à l'usage exclusif des pêcheurs artisans, tandis qu'au Congo, en Sierra Leone, en Guinée, en Gambie et au Sénégal, ce sont de plus larges zones de 5 à 8 milles marins qui leur sont attribuées. Ces zones, qui semblent varier en fonction

de la taille du plateau continental, protègent la zone côtière (y compris les frayères) et sont destinées à délimiter les zones d'activités des flottes artisanale et industrielle.

La législation comporte aussi généralement la réglementation en matière de maillage des engins de pêche artisanale et industrielle. Plusieurs pays ont adopté des tailles commerciales minimum pour certaines espèces. Cette mesure concerne, selon les pays, les céphalopodes, les crustacés, les huîtres, la sardinelle, le chinchard, le maquereau et le thon.

L'utilisation d'explosifs et de substances toxiques est interdite par tous les pays.

Il est rare d'interdire des techniques de pêche dans la pêche artisanale. Il y a cependant une exception: l'interdiction de l'utilisation de la senne de plage en Gambie.

2.1.3 Réglementation des captures par quotas

L'approche de l'aménagement des pêches par un système de quotas est appliquée aux unités étrangères de pêche aux pélagiques en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée Bissau. Ce système a été remplacé par divers mécanismes en raison des difficultés de contrôle des quotas autorisés ou pour maximiser les revenus générés par ces dispositions.

2.1.4 Fermeture saisonnière de la pêche

Une autre approche d'aménagement a été adoptée récemment pour la pêche des démersaux en Mauritanie. Il s'agit de la fermeture de la pêche (repos biologique) dont l'objectif principal est de protéger les céphalopodes. Les interdictions saisonnières de pêche ont été adoptées pour protéger les huîtres en Guinée, les langoustes au Cap-Vert et les tortues de mer en Guinée Bissau.

2.1.5 Mesures traditionnelles

On a avancé des raisons sociales et religieuses pour dissuader les pêcheurs de vaquer à leurs occupations certains jours. Le choix des jours est habituellement fonction de la religion dominante dans le village. En Sierra Léone par exemple, on ne pêche pas les dimanches à Goderich un site côtier majeur de débarquement de sardinelle situé près de la capitale Freetown, avec une population à dominante catholique et les vendredis à Yeliboya, Konakridee et Mahera qui sont des sites côtiers de débarquement de bonga au nord, avec une population à dominante musulmane. Dans ces régions, ceux qui transgressent ces réglementations sont sanctionnés par une période d'inactivité obligatoire ou alors se voient retirer tous droits de débarquement par les chefs traditionnels. Ces mesures commencent à perdre leurs effets dans les centres urbains comme Goderich où le contrôle social devient moins fort.

2.2 Vers un aménagement côtier intégré

Les interactions entre les différents types de pêche prennent plusieurs formes (biologique, technologique, spatiale, socio-économique) dans les pays où la pêche artisanale est bien développée. Elles sont souvent sources de conflits à cause:

- des difficultés d'accès à une ressource qui est soumise à une pression de pêche accrue;

de l'absence ou de la mauvaise mise en oeuvre des mesures d'aménagement pour ce qui est de l'allocation des ressources, de l'espace et des saisons aux flottes et/ou engins en activité.

Les conflits entre divers utilisateurs rendent plus compliquée la gestion de la zone côtière marine. Ces conflits surgissent entre les utilisateurs qui sont en compétition pour l'industrie touristique, l'exploitation du pétrole, l'expansion urbaine, le développement industriel etc. La dégradation rapide de l'environnement marin, en particulier par l'érosion et la pollution, constitue un autre sujet de préoccupation. Dès lors, cette situation justifie la nouvelle approche d'Aménagement Intégré des Pêcheries Côtières qui est une composante essentielle du grand ensemble que constitue l'Aménagement Intégré des Zones Côtières.

2.3 Evaluation

Malgré tous les efforts déployés dans la préparation et l'adoption de ces approches et mesures, elles restent pour la plupart inappliquées ou, dans le meilleur des cas, mal appliquées. Les causes de cet état de choses sont liées aux caractéristiques mêmes de la pêche.

Un aménagement planifié fait défaut, surtout pour les questions relatives à la régulation de l'effort de pêche. Certaines mesures ont été prises unilatéralement, sans aucune consultation, en ce qui concerne des stocks communs, ce qui a entraîné un échec dans leur mise en application. Les mesures portant sur la régulation de l'effort de pêche sont parmi celles qui ont connu le moins de succès dans leur application effective et tout le monde s'accorde à reconnaître que le défi majeur dans la gestion de la pêche maritime reste la régulation ou la limitation de l'effort de pêche.

En pêche artisanale, le contrôle de la dimension de la maille est quasi inexistant, d'une part à cause des énormes moyens nécessaires, et d'autre part, à cause de la spécificité socio-culturelle de cet environnement. En outre, certains pêcheurs fabriquent leurs propres filets.

Le principe du libre accès aux ressources halieutiques est toujours en vigueur dans la pêche artisanale, en dépit de l'accroissement très rapide de l'effort de pêche, conséquence directe des politiques de subvention des équipements de pêche et du carburant, des prêts à des conditions avantageuses et d'autres politiques incitatives pratiquées par de nombreux pays de la région.

Dans certains pays, le secteur de la pêche artisanale bénéficie d'une politique d'avantages fiscaux qui concerne généralement le carburant pour les moteurs hors-bord et les engins et filets de pêche importés. Ces mesures consistent généralement en une levée totale ou partielle des taxes et sont toujours en vigueur au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Gabon, en Gambie et au Ghana.

Cependant, les organisations financières internationales remettent souvent en cause ces mesures fiscales dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Leur suppression entraîne automatiquement une hausse des coûts d'investissement et de fonctionnement difficile à répercuter intégralement sur le consommateur. Après le Nigéria en 1993, ce fut le tour de la Gambie, du Togo et du Ghana de suspendre la subvention sur le carburant en 1994. Toutefois, le Ghana l'a réintroduite en 1996.

Dans de nombreux pays, aucune subvention ou politique d'exonération de taxe n'est appliquée. C'est le cas par exemple de l'Angola, du Bénin, du Cap-Vert, du Congo, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Principe et du Zaïre.

En raison des caractéristiques des ressources halieutiques, et notamment du caractère migratoire de certaines d'entre elles, et aussi vu que plusieurs pays se partagent certains stocks, il existe depuis 30 ans une politique de promotion de la collaboration régionale (voir encadré 1). Toutefois, cette collaboration a besoin d'être renforcée.

Très peu de pays de la région ont planifié un aménagement effectif de leurs pêcheries. Et pourtant, le contrôle du développement de la pêche s'avère nécessaire dans le cadre d'une politique de planification des pêches, surtout pour une meilleure adéquation entre les investissements et les ressources halieutiques disponibles.

Encadré 1. Organismes régionaux et sous-régionaux pour les pêches en Afrique de l'Ouest

Un certain nombre de structures régionales spécifiques au secteur de la pêche ont été mises en place. Mis à part le COPACE elles sont récentes et n'ont souvent pas les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir leur mandat.

- le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en 1967 en vertu de l'acte constitutif de la FAO et en application d'une résolution du Conseil de la FAO. Il comprend les pays côtiers du Maroc au Zaïre et 10 pays non africains qui opèrent dans la région. Le Comité est habilité à donner des avis aux gouvernements des Etats membres pour les aider à définir les bases scientifiques de mesures de réglementation ayant pour objet d'assurer la conservation et l'amélioration des ressources marines dans l'ensemble de sa zone de compétence. [...]
- la Commission sous-régionale des Pêches qui regroupe le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. Elle permet, à terme, l'élaboration de politiques concertées et favorise la coopération en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. [...]
- la Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique qui s'est réunie pour la 1^{re} fois à Rabat en avril 1989 regroupe les Etats du Maroc à la Namibie. A cette occasion, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et la préservation des ressources, ainsi que dans le domaine de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique. [...]
- le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créé en 1984 par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Zaïre. Ce Comité a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les zones économiques exclusives des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la Guinée Equatoriale n'a pas ratifié la convention, ce qui limite le Comité à quatre pays. Le

Secrétariat est basé à Libreville, Gabon. Pour diverses raisons, ce Comité n'est pas encore réellement opérationnel.

- La Commission Internationale pour la Conservation des Thonides de l'Atlantique (CICTA) a été créée en 1966. Elle comprend 22 membres dont 9 d'Afrique de l'Ouest: l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Les espèces dont s'occupe la Commission comprennent les thonides et espèces voisines. Etant donné que ces espèces sont fortement migratrices, la CICTA s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer.

On notera encore le Traité de Lagos du 28 mai 1975 instituant la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le but de ce traité est d'instaurer entre les Etats signataires une intégration progressive ainsi que la libre circulation des personnes et des biens
(B. Horemans, 1996)

3. Aménagement des pêcheries continentales

Dans beaucoup de pêcheries des pays Ouest Africains, il existait, et des vestiges en subsistent encore, des pratiques de gestion traditionnelle dont les stratégies sont similaires aux systèmes en vigueur aujourd'hui. La plupart des pratiques traditionnelles étaient des stratégies non intentionnelles, mais il y avait aussi des stratégies bien intentionnelles. Au nombre des stratégies non intentionnelles qui ont des conséquences potentielles sur la gestion des pêches figurent l'occupation des eaux, les interdits alimentaires, les superstitions et les interdits rituels de pêche dans certaines zones ainsi que des attitudes néfastes vis-à-vis du poisson et de la pêche. Quant aux stratégies intentionnelles, elles comprennent les restrictions d'engins de pêche, les jours de repos et la modification de l'habitat.

Dans les systèmes traditionnels, les anciens, les pêcheurs et autres groupes d'utilisateurs désignent collectivement celui qui doit assurer l'autorité ou qui est plus indiqué pour formuler et faire respecter les règles et directives relatives à l'exploitation des ressources halieutiques adjacentes à ou se trouvant dans leur localité pour le bien-être de tous. Tout le monde est supposé respecter ces règles et directives. Ces pratiques semblent avoir bien fonctionné, notamment en raison de la forte cohésion du groupe, de l'accent mis sur les obligations sociales, de la prise de décision basée sur le consensus, du degré élevé du sens de la conformité et des sanctions sociales au sein du groupe. On peut expliquer la dissolution de ces systèmes traditionnels et l'ébranlement des institutions communautaires par le besoin de restructuration institutionnelle, l'apparition de l'Etat-Nation et le prétendu vent de modernisation technologique qui aurait soufflé sur toute la région au cours de ces 40 dernières années.

Dans les régions riveraines des principales voies navigables du sud Bénin, la pêche est sujette à de nombreuses lois non écrites et dont la mise en application est assurée par une hiérarchie administrative des pêches bien structurée. Dans le sud-ouest, cet organe considéré comme le "Chef des Eaux" comprend les principaux chefs fétichistes avec à leur tête le "Zounon"- un chef traditionnel ayant un fort charisme fétichiste. Dans le sud, la structure n'est pas aussi forte mais, tout comme dans le sud-ouest, chaque pêcheur respecte les lois coutumières que les anciens imposent. Ces règles protègent et conservent les ressources et l'environnement. Elles sont devenues efficaces parce qu'on considérait que les anciens détenaient leur autorité des divinités des eaux qui sont reconnues et adorées par tous.

Mais ces règles traditionnelles ont progressivement perdu de leur efficacité à cause de l'ordre colonial qui a dépossédé les chefs traditionnels de leur pouvoir politique. Leurs droits de coercition sur les individus ont progressivement disparu également. Les pêcheurs ont donc commencé à violer les arrêtés municipaux en raison du vide juridique créé par l'ordre social affaibli. C'est ainsi qu'en 1963, la supervision des pêches continentales a été confiée à un Conseil d'Administration des Pêches. Ce dernier, se rendant compte de la surexploitation de certaines ressources halieutiques et des difficultés à contrôler les pêcheurs, a décidé d'impliquer les pêcheurs dans la gestion des ressources par le biais des comités de pêche. Ces comités comprenaient des représentants des utilisateurs des diverses ressources.

Une approche traditionnelle similaire inspirée des croyances divines est appliquée dans les pêcheries du fleuve Sénégal. Ici, on croit que la terre et l'eau appartiennent aux dieux qui les habitent et en tant que tel, aucun être humain ne peut se prétendre propriétaire. Ainsi, chaque région de la vallée a ses propres esprits des eaux représentés par le "Dialtabe", un chef traditionnel qui jouit du respect des pêcheurs pour tout problème lié à l'eau. Leurs règles interdisent, entre autres, l'utilisation de méthodes et engins de pêche destructifs et l'installation anarchique de sites de débarquement le long de la rivière.

La première tentative par le gouvernement pour réglementer les pêches continentales sur le fleuve Sénégal a été la promulgation d'une loi en août 1955 pour réglementer la pêche dans la partie basse du fleuve Sénégal. En 1963, une loi a été décrétée pour réglementer toutes les pêches continentales du Sénégal. Cette loi a créé des zones de pêche et des conseils consultatifs des pêches. Ces organes sont composés des chefs des villages riverains et des représentants des pêcheurs supérieurs en nombre de 25% aux chefs de village. Ces conseils sont chargés de contrôler si les pêcheurs respectent les types d'engins de pêche prescrits pour la région afin de s'assurer qu'ils ne touchent pas aux frayères de poisson, et également de prévenir et régler les conflits. Malheureusement, leur rôle a été affaibli par le manque de dynamisme dû à la mauvaise organisation des pêcheurs et aux problèmes de financement.

En Côte d'Ivoire, les pêcheries de la Lagune Aby ont pendant longtemps connu une gestion coutumière bien respectée. Malheureusement, la colonisation a affaibli les contrôles. En 1980, il y a eu une rapide modernisation des engins de pêche et l'émergence d'une nouvelle génération de pêcheurs. La pêche collective initialement pratiquée dans les villages a fait place à la propriété privée et aux activités individuelles en quête d'un profit maximum. Les étrangers ont aussi fait leur entrée dans la pêche lagunaire. Ces nouveaux facteurs ont contribué à fragiliser l'autorité des chefs locaux qui ont progressivement perdu de leur prestige aux yeux des nouveaux acteurs aux idées plus libérales. L'effort de pêche s'en est trouvé accru et l'autorité locale a perdu tout contrôle, lequel a été transféré au gouvernement.

Mais en 1982, le gouvernement a lui aussi perdu tout contrôle lorsque les premiers signes de surexploitation sont apparus. Les pêcheurs ont alors demandé aux pouvoirs publics de les aider à gérer la pêche. La pêche avec de grands filets a fini par être interdite pendant six mois, des licences de pêche ont été introduites, la dimension minimale des mailles des engins collectifs a été augmentée et la longueur de la senne de plage a été réduite. Ces mesures ont été supprimées lorsque les captures ont augmenté. Mais les captures ont chuté à nouveau en 1987. En 1990, la situation s'est détériorée et a dégénéré en conflit entre les jeunes et les pêcheurs étrangers accusés d'être responsables de la surexploitation. Les étrangers furent renvoyés de la lagune.

Le succès peu satisfaisant des différentes mesures aux yeux des pêcheurs et des pouvoirs publics a conduit à une approche participative ou de co-gestion. Les raisons du choix d'une telle approche, les conditions et le rôle des acteurs concernés ont été discutés et approuvés lors d'un séminaire qui s'est tenu en 1995. Le plan d'action est en train d'être mis en oeuvre progressivement autour des lagunes Aby, Tendo et Ehy.

4. Approches participatives dans le développement et l'aménagement des pêches maritimes

Bien qu'il reste encore de nombreuses opportunités dans les approches conventionnelles en matière de développement et d'aménagement des pêches, d'autres techniques alternatives méritent qu'on s'y attarde. Un exemple de technique alternative est la participation active des pêcheurs et d'autres acteurs du secteur. La Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) a ouvert de nouvelles voies en ce sens qu'elle permet d'impliquer les utilisateurs dans le diagnostic, la planification, l'exécution et l'évaluation de leurs activités. Cette technique a été utilisée avec succès dans la recherche et l'exécution des stratégies de gestion pour les infrastructures locales des pêches. Cependant, à cause de la confiscation totale, depuis des décennies, du contrôle local par les gouvernements et de la méfiance entre les responsables gouvernementaux et les pêcheurs, la participation de ces derniers dans la gestion des ressources n'a pas reçu beaucoup d'attention.

Cette attitude est en train de changer en raison de la nécessité de répondre à la surexploitation de la ressource et aux différents conflits. Ceci peut être pris en compte par la participation des usagers dans l'aménagement des pêcheries. Le fort intérêt des usagers pour une participation accrue offre une très bonne opportunité en matière de développement et d'aménagement des pêches maritimes.

4.1 Gestion des infrastructures

Depuis 1992, un nouveau concept de gestion des infrastructures par les utilisateurs est apparu dans la région. Il s'agit de l'expérience gambienne en matière de gestion autonome des infrastructures de pêche côtière, plus connue sous le nom de Centres Communautaires de Pêche (CCP) (voir encadré 2). Entre 1983 et 1993, sept centres communautaires de pêche côtière ont été construits en Gambie. Entre 1983 et 1988, le premier centre a été géré par la Direction des Pêches. De 1988 à 1992, une gestion conjointe a été tentée entre la Direction des Pêches et un Comité de Gestion du Centre des Pêches (CGCP) composé de représentants de Groupements d'utilisateurs (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, constructeurs d'embarcations, etc...).

En 1992, après la construction de six centres, le gouvernement a décidé de transférer l'autorité de gestion au CGCP renforcé qui comprend désormais des personnes ressources de la Direction des Pêches en tant que facilitateurs et canaux de liaison. Le chef du village ou "Alkalo" devient d'office président du CGCP et nomme, là où ils existent, des représentants des Conseils Villageois de Développement (CVD) pour être membres du Comité. Le septième centre a été construit en 1993. Chacun de ces CCP est présentement géré entièrement par un CGCP. Les CGCP collectent les taxes, élaborent les plans annuels de travail, allouent les budgets, exécutent les programmes de développement et gèrent leurs propres comptes bancaires. Leurs compétences en gestion ont été améliorées par des ateliers de formation et des séances de discussions organisés à leur intention par la Direction des Pêches avec l'appui technique du Programme DIPA.

En combinant les techniques de la MARP avec les stratégies acquises lors des ateliers de formation, les pêcheurs ont mis sur pied des cadres d'échange d'expériences à travers le réseau des dirigeants des sept CGCP. Ils fixent leur propre calendrier et se rencontrent une fois par mois dans les différents centres sur une base rotative. Ce réseau est maintenant reconnu et ses dirigeants s'attaquent aux questions et problèmes communs à leurs communautés et exercent des pressions pour assurer le bien-être collectif de leurs membres dans tous les centres. Une telle structure pourrait jouer un rôle positif dans n'importe quel type de co-gestion qui vise la gestion des ressources adjacentes à ces centres.

Contrairement à la Gambie, le Conseil Villageois de Développement installé à Tombo en Sierra Léone pour travailler avec un projet de pêche artisanale a été formé cinq ans après le démarrage du projet et ne recevait d'ordres que du personnel du projet. Les membres ont été encouragés à participer au développement des pêches seulement à partir de la onzième année du projet. Malgré cette participation tardive, les dirigeants ont été formés et la communauté a été sensibilisée à travers des ateliers et des campagnes d'information sur son rôle dans le développement participatif. Le conseil est devenu Association de Développement du Village de Tombo qui est prête à participer à tout futur projet de pêche artisanale. Cette structure peut aussi servir de structure pilote de co-gestion en Sierra Léone.

Au Ghana et plus précisément à Yeji, ville située dans la moitié sud-ouest du Lac Volta dans la région de Brong Ahafo, on est en train de créer un noyau de développement et de gestion participatifs des ressources halieutiques. Ici, on construit un CCP pour offrir diverses infrastructures aux pêcheurs. Ces derniers ont été impliqués dans la planification du centre et seront responsables, tout au moins en tant que groupe majoritaire, de la gestion du complexe.

Dans la région, on rencontre d'autres expériences en matière de gestion des infrastructures, notamment en Guinée (à Kaback et à Kamsar) et au Gabon (Owendo, où un centre privé a été confié à des représentants de pêcheurs opérant dans les environs du centre).

Encadré 2. Gestion des infrastructures à terre en Gambie.

[...] La mise en oeuvre du concept de Centre Communautaire de Pêche (CCP) et de l'approche intégrée au développement de la pêche artisanale s'est traduite par la construction de sept infrastructures côtières des pêches en Gambie entre 1983 et 1993. Ces centres sont de bons exemples de participation communautaire au développement.

Les structures physique et organisationnelle des centres ont évolué petit à petit dans le contexte du milieu, sans prescriptions dogmatiques, ni slogans ou plans grandioses. [...] Chaque centre est géré par un Comité, le "Comité de Gestion du Centre de Pêche" (CGCP) composé de représentants élus d'associations locales dont les membres exercent des métiers ou des activités similaires (Groupements d'Utilisateurs) ainsi que des personnes ressources travaillant à la Direction des Pêches et, si nécessaire, des invités qui jouent le rôle de facilitateurs. [...]

Les CGCP s'acheminent vers une gestion autonome des infrastructures locales des pêches. En effet, la responsabilisation ou mieux la prise en main de leurs responsabilités par les pêcheurs a été et est en train d'être facilitée par l'organisation et le renforcement des Groupements d'Utilisateurs, l'implication des pêcheurs dans les activités communautaires, la décentralisation du pouvoir et un accès accru des pêcheurs aux ressources.

Au cours des 3 dernières années, le processus a été accéléré par une formation qui a pour approche la résolution personnelle des problèmes et qui comprend le diagnostic, l'évaluation et l'établissement des priorités en utilisant les outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). La Direction des Pêches, avec le soutien du DIPA, a organisé une série d'ateliers sur l'amélioration des compétences en gestion au profit, notamment, des membres des CGCP et aussi d'un nombre limité de pêcheurs de la communauté. [...]

L'association des techniques de la MARP et des stratégies des ateliers a été une source de motivation pour les pêcheurs explorer leurs propres ressources et créer des cadres permettant de partager les expériences et de regrouper les dirigeants des sept CGCP en un réseau.

Les structures organisationnelles sont encore jeunes et ont besoin d'être soutenues d'autant plus qu'elles cherchent à se libérer ou à réduire considérablement leur dépendance de l'assistance extérieure et à poursuivre leur processus de maturation vers l'autonomie. [...]

La gestion autonome des CGCP en Gambie n'a pas encore été formellement institutionnalisée, mais il y a une reconnaissance de fait. [...]

(B. Satia in La Lettre du DIPA N°26)

4.2 Planification participative du développement

L'instauration de la prise de décision participative pour répondre à l'environnement socio-culturel et économique d'une communauté confère à la planification participative une plus grande responsabilité. Cette responsabilisation encourage les bénéficiaires des plans de développement à fixer leurs propres objectifs et plans d'action. Dans le cadre de la promotion de ce processus dans la région, le Programme DIPA a été impliqué en 1995 dans la préparation d'un plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture au Togo (voir encadré 3). Le travail a été exécuté par une équipe multidisciplinaire d'experts nationaux et internationaux avec la participation très active des différents acteurs du secteur de la pêche. Le plan d'action proposé dans le document provisoire a été revu par les représentants des bénéficiaires lors d'un atelier national. Au terme de cet atelier, un consensus a été trouvé quant à la meilleure politique de développement du secteur des pêches.

En juillet 1995, le Programme DIPA a participé à un séminaire national en Côte d'Ivoire sur la gestion de la lagune Aby-Tendo-Ehy dans l'intérêt des générations présentes et futures. Plus de cent représentants des utilisateurs de cette lagune ont pris activement part aux discussions sur les mesures de gestion et sur un plan d'action pour mettre en oeuvre ces mesures. Le résultat de ce séminaire et les actions de suivi qui sont en train d'être exécutées révèlent la volonté et le dévouement suscité par l'implication directe des utilisateurs des ressources dans la planification de l'aménagement et du développement de la lagune. Les responsables du projet lagunaire qui ont initié cette rencontre ont partagé leurs expériences avec un projet similaire aux Aguégus, au Bénin. Ce projet a organisé un séminaire national en janvier 1997 sur les stratégies et mécanismes d'une pêche durable dans les plans d'eau de la région. La participation des utilisateurs des ressources à cette rencontre était remarquable, ce qui est une autre preuve de leur disponibilité à être impliqués dans leur propre développement.

En Guinée et au Cameroun, des plans nationaux de développement des pêches ont été préparés avec une certaine participation des utilisateurs directs des ressources halieutiques. Cette tendance positive se répand rapidement dans la région. Un séminaire national est prévu en avril 1997 au Bénin pour discuter d'un plan global d'aménagement des pêches et élaborer un plan d'action.

Afin de préparer les agents de vulgarisation des pêches et autres agents ruraux affectés au secteur de la pêche à faciliter la planification et la prise de décision participatives, le Programme DIPA a organisé des cours de formation sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative au Sénégal, au Cap-Vert, en Guinée, à Sao Tomé et Príncipe et au Zaïre. D'autres sont prévus et se dérouleront en 1997 au Cameroun, au Gabon et en Angola. Les pêcheurs sont généralement impliqués dans ces cours parce que au moins une communauté de pêche est choisie lors de l'application pratique des outils de la MARP. Les agents ainsi formés pourront aider les différents acteurs à identifier et à utiliser les techniques appropriées de la MARP pour les recherches en milieu rural et la planification de projet.

Encadré 3. Planification participative du développement et de l'aménagement des pêches au Togo.

Assisté par la FAO et le Programme DIPA, le Gouvernement du Togo a élaboré en 1995 un Plan d'Action pour la pêche et l'aquaculture.

Le projet a été exécuté par une équipe multidisciplinaire de consultants internationaux et nationaux qui a mis l'accent sur la participation active des opérateurs du secteur. Les différents aspects qui ont été couverts comprennent planification et aménagement des pêches, technologie de la pêche, commercialisation et traitement du poisson, aquaculture, ainsi que les questions institutionnelles et juridiques.

En aidant à la formulation et à l'exécution du projet, la philosophie et l'approche du DIPA a été guidée par plusieurs principes:

- * la pérennité ne peut pas se concevoir sans stratégies visant au maintien et de mise en valeur des ressources naturelles et humaines,
- * un dialogue ouvert et un partenariat dans le diagnostic des problèmes sont des éléments essentiels pour garantir l'implication durable des populations locales,
- * la connaissance du milieu et l'expérience sont importants assurer que les techniques promues sont appropriées aux besoins locaux,
- * une approche reposant sur l'apprentissage permettra, entre autre, de réorienter le rôle traditionnel du personnel de l'administration des pêches et mettre en valeur la participation des opérateurs comme un élément essentiel d'un développement réussi.

Le projet a organisé des voyages d'étude et des programmes de formation à l'intention de représentants des opérateurs économiques et des experts nationaux du projet. Les activités du projet se sont déroulées en forme de collaboration et plusieurs réunions de discussion et de travail se sont déroulées entre les membres de l'équipe du projet et les opérateurs. Les principaux bailleurs de fonds et Organisations Non Gouvernementales ont été sensibilisés aux problèmes et aux opportunités du secteur. Les détails du Plan d'Action proposé ont été revus lors d'un Atelier national auquel ont assisté

82 participants qui ont atteint un large consensus sur la politique de développement la plus adéquate pour le secteur.

La Direction des Pêches est prête à fournir l'assistance technique requise pour la mise en oeuvre des recommandations. Certains opérateurs sont prêts à contribuer volontairement à la réalisation de certaines activités. Cependant, les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'Action dépassent les ressources de la Direction des Pêches et des populations locales. Le développement du secteur dépend maintenant, à la fois, de la capacité du Gouvernement à fournir un certain support aux initiatives en prévoyant les allocations budgétaires appropriées ou en ralliant à cette cause l'assistance extérieure, et de la pression exercée par les opérateurs à travers la mobilisation des ressources locales. Dans les deux sens, la Direction des Pêches a un rôle-clé à jouer.

(in La Lettre du DIPA N°29)

4.3 Contrôle et surveillance¹

Les pêcheries séquentielles, multi-spécifiques, engins et flottes multiples du Sénégal sont très complexes. Les flottes artisanales et industrielles exploitent jusqu'à 60 espèces de poisson. La situation des différentes pirogues et engins qui exploitent les mêmes espèces a nécessité l'introduction de lois et réglementations au nombre desquelles celle très importante qui délimite les zones de pêche réservées aux pirogues de pêche artisanale. Malgré l'existence de lois et réglementations qui protègent les pêcheurs artisans, les chalutiers continuent de violer les zones réservées et causent des dommages presque irréparables aux équipements de pêche artisanale et des pertes en vies humaines.

Des conflits interviennent aussi à l'intérieur de la même zone et entre les pêcheurs artisans eux-mêmes tout le long de la côte. Les difficultés de cohabitation entre les utilisateurs d'engins passifs et actifs en sont les principales causes.

Pour obliger ceux qui opèrent dans les eaux sénégalaises à se conformer aux lois et réglementations des pêches, un Projet de Protection et de Surveillance des Pêches (PSPS) a été initié en 1981 avec le soutien financier du Gouvernement Canadien (voir encadré 4).

Le système mis en place a trois composantes: administrative, scientifique et fonctionnelle. Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) assure la surveillance scientifique en inventoriant les ressources et en élaborant les plans de gestion des pêches. La composante fonctionnelle du système est appuyée par les forces marines et aériennes équipées de bateaux de patrouille en haute mer, de bâtiments de surveillance côtière et d'un avion de patrouille marine.

En 1991, la surveillance côtière a été intensifiée par l'installation sur la côte de six centres de surveillance. Avant la mise en place effective de ces centres, le PSPS a organisé des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des présidents des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) des pêcheurs artisans vivant dans les régions concernées.

¹ Cette section de même que les sections 4.4 et 4.5 sont basées en grande partie sur un rapport préparé par Dr. M. Kébé du CRODT, Sénégal, en vue du présent article.

Les centres sont équipés de radars et de radios. La direction du PSPS a une puissante station de radio qui lui permet de maintenir une coordination permanente. Il communique deux fois par semaine avec les structures de contrôle des autres pays de la Commission Sous-Régionale des Pêches (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Mauritanie). Ces différents moyens permettent d'assurer efficacement le contrôle des zones côtières réservées à la pêche et de réduire les risques d'accident et de destruction d'équipements provoqués par les incursions des chalutiers dans les zones réservées à la pêche artisanale.

La composante surveillance côtière du PSPS devrait se dérouler en trois phases: la première consiste à travailler en étroite collaboration avec les pêcheurs artisans qui sont appelés à fournir une pirogue motorisée pour assurer le transport vers les lieux où les radars auraient détecté la présence de bateaux de pêche industrielle. Ils vont accompagner en mer les agents du PSPS et du service local des pêches pour apprécier les faits par eux-mêmes.

Il est envisagé, dans la seconde phase, d'acheter des bateaux de patrouille côtière rapides. La délimitation des six milles marins devrait intervenir au cours de la dernière phase. Il faut noter que, contrairement aux prévisions, la première phase n'est pas encore terminée.

Au moins une douzaine de types de violation susceptibles de causer des dommages à la conservation des ressources halieutiques au Sénégal ont été rapportées au PSPS. Au nombre de ces violations figurent: la non-conformité avec les dimensions prescrites du maillage des filets, la pêche en zones interdites, le refus d'embarquer des observateurs, le transbordement en mer sans autorisation, la non-possession du permis de pêche à bord. En cinq à six ans, 180 bateaux ont été arraisonnés et plus de 6 millions USD d'amende ont été payés.

Les résultats de l'implication des communautés de pêche dans la surveillance côtière sont mitigés. Le plus souvent, l'intervention des pêcheurs artisans se limite à la fourniture d'embarcations et d'un équipage en cas de besoin. Cette implication pourrait même disparaître avec le démarrage de la seconde phase, la composante surveillance côtière au cours de laquelle le PSPS sera équipé de bateaux de patrouille côtière rapides.

La participation des communautés de pêche dans la surveillance côtière est particulièrement importante dans les régions où pendant longtemps, les faibles populations locales et l'enclavement de ce village de pêcheurs ont favorisé les violations qui étaient devenues plus fréquentes et provoquaient souvent de graves accidents. De nombreux chalutiers venaient pêcher régulièrement près des côtes, tous feux éteints et détruisaient tout sur leur passage. Les populations avaient été mobilisées pour lutter contre ce fléau, mais en vain, car elles ne disposaient pas de moyens appropriés. Les pêcheurs ont donc joint massivement le centre de surveillance dès qu'il a été installé. Ainsi, ils sont souvent devant les écrans de radar pour surveiller la position des bateaux de pêche. Dès lors, ils sont impliqués dans les différents processus de prise de décisions relatives aux interventions en mer. Cette disposition a, semble-t-il, contribué largement à réduire les incursions dans les zones réservées à la pêche artisanale.

Encadré 4. Pourquoi la participation des communautés de pêche dans le SCS au Sénégal?

Les pêcheries sénégalaises sont très complexes et présentent quatre caractéristiques principales. Elles sont séquentielles, multispécifiques, multi-engins et "multi-flottes". Des classes d'âge d'une soixantaine d'espèces de caractéristiques biologiques et de capturabilité différentes sont exploitées par des flottes artisanales et industrielles. Une même espèce peut être capturée par 10 engins différents.

Malgré les lois et règlements relatifs à l'aménagement des pêcheries sénégalaises, on assiste à de nombreuses incursions de chalutiers dans la zone réservée aux pirogues, occasionnant des destructions importantes de matériels de pêche et des pertes en vies humaines.

Par ailleurs, des conflits naissent de la concurrence entre les pêcheurs artisans dans leur zone d'intervention (Kébé et Ndiaye, 1993). Ces conflits qui tendent à se généraliser sur l'ensemble du littoral sénégalais, sont dus à la difficile cohabitation entre engins de pêche passifs (filet maillant de fond, filet maillant de surface, filet à crevette, casier) et actifs (senne de plage, senne tournante coulissante, filet maillant encerçant, filet filtrant à crevettes, épervier, ligne, palangre), ainsi qu'à la différence de perception qu'ont les pêcheurs quant à l'accès aux ressources halieutiques.

L'exemple du village de Kayar, un des points de débarquement les plus importants de la pêche artisanale, est édifiant. La pêche y est pratiquée principalement en saison sèche, de décembre à mai, et essentiellement par deux communautés: les autochtones et les pêcheurs originaires de Saint-Louis, ou Guet-ndar, qui ne migrent à Kayar que pour la saison de pêche. Les difficultés de cohabitation de ces deux communautés de pêcheurs qui remontent à plusieurs décennies (1953 pour le moins, divers documents en témoignent) ont atteint un point culminant en 1986 avec l'éclatement d'un conflit meurtrier. L'analyse de ce problème a montré que le conflit n'a pas été exclusivement lié à l'usage des filets dormants par les pêcheurs d'origine saint-louisienne même s'il est exact que ce fait constitue indéniablement un facteur de déclenchement et de pérennisation des hostilités (CRODT, 1986). Il est apparu clairement que les positions respectives des deux communautés de pêcheurs s'expliquent par deux conceptions différentes de l'accès à la mer et à ses ressources:

- Les pêcheurs de Kayar dont la plupart sont en même temps des agriculteurs n'exploitent que saisonnièrement la zone de pêche de leur village. Néanmoins, ils considèrent cette zone comme leur bien exclusif puisqu'ils projettent sur le domaine maritime leur conception «terrienne» de l'appropriation du terroir. Pour ces pêcheurs co-dominants, la préservation de la ressource halieutique locale est la condition indispensable au maintien des activités de pêche sur les générations futures. Par ailleurs, ils entendent rester seuls à Kayar.
- En revanche, les pêcheurs de Saint-Louis sont les seuls pêcheurs sénégalais à ne vivre que de la pêche. Ces pêcheurs exclusifs ont fait des migrations une composante essentielle de leur mode de vie. Pour eux donc, le libre accès aux zones de pêche est un droit inaliénable et une condition vitale à la survie de leurs traditions et de leur mode d'organisation socio-économique.

C'est pour garantir le respect du Code de la Pêche par les différents exploitants des eaux sous juridiction sénégalaise et par conséquent éviter les conflits que le Projet Protection et Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS) a été mis en place en 1981 avec l'assistance canadienne

(M. Kébé, 1997)

4.4 Le contrôle de l'effort de pêche

La dévaluation du Franc CFA en 1994 a eu diverses conséquences sur différents opérateurs économiques. La croyance générale était que les producteurs qui produisent pour l'exportation, tels que les pêcheurs qui débarquent des démersaux à grande valeur commerciale, verraient leurs revenus augmenter à cause du taux de change plus élevé de la devise étrangère au niveau local. Malheureusement, les mareyeurs ont gâché cette occasion en réduisant le prix des démersaux très demandés, notamment les mérours, les pagres, les pageots, etc. C'est ainsi, par exemple, que le prix d'une caisse de 12 kg de dorade a diminué de 4.000 FCFA² à 1.800 FCFA.

Mécontents, les pêcheurs des sites de débarquement de Yoff et Kayar se sont mis en grève pour protester contre les mareyeurs peu scrupuleux. Suite à ces grèves le comité local de Kayar du Comité National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS) a mis en place une commission de contrôle des prix de vente des produits destinés à l'exportation et de leur qualité.

La commission comprend environ cinquante pêcheurs de St Louis et de Kayar. Les discussions avec les propriétaires basés à Dakar ont permis de prendre une série de mesures visant à une meilleure organisation de la commercialisation des produits de pêche débarqués à Kayar.

Désormais, le prix de vente des espèces de grande valeur commerciale est fixé par la commission. Cette mesure garantit une plus grande régularité et une meilleure valorisation des captures débarquées. Ainsi, une caisse de 12 kg de dorade ne peut plus être vendue aux mareyeurs à moins de 6.500 FCFA.

En retour, la commission s'engage à ne vendre que du poisson de bonne qualité. C'est à cette condition que les mareyeurs ont accepté de payer le prix proposé. Cette limitation s'applique aux pageots, pagres et dentex. La période de pêche de ces espèces a coïncidé avec l'installation de la commission qui n'a pu statuer sur les autres espèces, notamment la rascasse, la sole et le mérour qui sont en vente libre. Lorsque les mareyeurs refusent de payer les prix proposés par la commission, les pêcheurs louent des véhicules pour transporter leurs captures directement vers le marché central de poisson de Dakar ou ailleurs.

Toute transaction concernant les pagres, pageots et dentex doit se faire par le biais de la commission. Les conséquences sont les suivantes:

- ▶ il est désormais possible d'éviter les abus enregistrés dans le passé. Par exemple, un mareyeur arrive à Kayar avec une commande de 200 caisses, mais déclare qu'il veut seulement 20 caisses. Il attend que les prix chutent suite à une baisse de la demande et rachète le reste aux vendeuses à qui le poisson a été bradé pour cause de mévente;
- ▶ d'un autre côté, cette mesure pénalise les femmes des pêcheurs qui, conformément à cette réglementation, ne peuvent acheter le poisson moins cher que le prix fixé par la commission et ne peuvent donc pas espérer réaliser des bénéfices sur d'éventuelles transactions;
- ▶ en outre, avec la rigidité des prix fixés par la commission, les mareyeurs ne peuvent plus, a priori, continuer à financer les pêcheurs ainsi qu'ils le faisaient auparavant dans le but de bénéficier de prix préférentiels.

² 1 dollar US = 570 FCFA (avril 1997)

Une autre contrainte imposée par la commission est l'auto-limitation des quantités débarquées, ce qui constitue une véritable politique de gestion de la ressource. Ainsi, pour chaque unité de pêche active à Kayar, la capture par sortie de pêche est limitée à deux caisses de pageot, soit 24 kg. Par le passé, les pêcheurs pouvaient rapporter plus de 14 caisses et le surplus était bradé sur le marché local. Dorénavant, il est possible de valoriser au mieux les captures et d'éviter la surproduction.

Pour s'assurer que les réglementations qu'elle a décrétées sont respectées, la commission a placé trois personnes tous les quarante mètres sur la plage pour contrôler la quantité débarquée et la qualité du poisson offert.

Pour garantir un bon suivi de cette nouvelle situation et pour résoudre les problèmes rencontrés, la commission se réunit tous les soirs pour analyser la situation du marché et prendre les mesures nécessaires. Les réunions ont lieu au Centre de Gestion et de Développement des Pêches de Kayar. Il faut noter qu'au nombre des sanctions prévues figurent une amende de 30.000 FCFA et la mise à terre des pirogues en question.

4.5 Participation aux négociations internationales d'accord de pêche

Jusqu'à une date récente, les pêcheurs artisans n'étaient pas impliqués dans les négociations sur les accords de pêche que le Sénégal a signés avec les autres pays africains et les pays industrialisés. Pendant longtemps, il est apparu à travers les discours que la pêche artisanale était reléguée au second plan par rapport à la pêche industrielle. La première était considérée comme "dépassée", et perçue en termes de création d'emplois et d'approvisionnement du marché local, la seconde était considérée comme supérieure, contribuant à l'équilibre de la balance commerciale.

D'autre part, les accords de pêche représentent quatre enjeux majeurs:

- ▶ la constitution et le développement des flottes nationales sont à l'origine de la compétition sur des espèces bien ciblées avec les flottes opérant dans les eaux sous juridiction sénégalaise dans le cadre d'accords de pêche;
- ▶ le poisson recherché par la pêche artisanale devient rare parce que les bateaux de pêche surexploitent les ressources, notamment les démersaux;
- ▶ le dynamisme de la pêche artisanale sénégalaise a entraîné au cours de ces dernières années, une augmentation de l'effort de pêche de la part de certains pêcheurs (agrandissement des pirogues, adaptation de cale à glace pour des marées plus longues, pirogues glacières);
- ▶ les bateaux étrangers causent d'importants dégâts aux communautés de pêche (accidents mortels de pêcheurs artisans suite à des collisions avec des bateaux lors de leur incursion dans la zone réservée aux pirogues, destruction d'engins de pêche).

Avec la création, en 1987, du CNPS qui bénéficie du soutien matériel et technique d'une ONG sénégalaise, le Centre de Recherche pour le Développement des Technologies Intermédiaires de Pêche (CREDETIP), les pêcheurs sont en train de devenir un véritable groupe de pression. Ils défendent maintenant leurs droits devant les autorités locales chargées du développement de la pêche. C'est ainsi qu'ils ont profité de l'opportunité offerte par le séminaire

organisé à Dakar en 1991 par le Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale et le CREDETIP pour exprimer leurs points de vue sur les moyens pouvant garantir la survie de la pêche artisanale au Sénégal et le développement à la base des communautés de pêcheurs.

Ils ont suggéré qu'ils soient impliqués, tout comme leurs homologues du Groupement des amateurs, dans les négociations sur les accords de pêche afin de défendre leurs intérêts. Ils ont demandé l'extension de la zone réservée à la pêche artisanale de 6 à 12 milles marins, le dédommagement des familles en cas d'accidents, l'installation à bord des bateaux européens d'équipements qui facilitent la détection des pirogues, le partage du contrôle des zones de pêche entre les communautés de pêche et les gardes-côtes nationaux.

C'est seulement en 1994 que, pour la première fois, les pêcheurs artisans ont été impliqués dans les négociations sur les accords de pêche internationaux. Ils ont pu participer aux différentes réunions organisées dans le cadre de la signature du dernier accord de pêche entre le Sénégal et l'Union Européenne et qui couvre la période de 1994 à 1996. Mais le CNPS n'est pas satisfait de cet accord quand bien même certaines de ces préoccupations ont été effectivement prises en compte, notamment la réduction de l'effort de pêche européen. C'est pourquoi il a initié un certain nombre d'actions avec ses partenaires européens pour des accords de pêche équitables.

La participation du CNPS à l'Assemblée paritaire CEE-ACP tenue à Dakar en 1995 a offert aux pêcheurs l'occasion d'exprimer leurs préoccupations quant aux effets néfastes de l'arrivée des bateaux européens dans les pays en développement et à la marginalisation de la pêche artisanale malgré son importance dans le développement économique et social du Sénégal. Le Parlement Européen a voté en septembre 1995, une résolution "pour des accords de pêche équitables" dans laquelle il encourage la participation des pêcheurs artisans dans les négociations sur les accords de pêche. En février 1996, la Commission Pêche du Parlement Européen a invité le CNPS à Bruxelles pour qu'il exprime ses points de vue sur l'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union Européenne. Le CNPS a également l'appui de la "Coalition pour des Accords de Pêche Equitables" qui comprend plus de 15 ONG européennes de développement.

Les pêcheurs artisans membres du CNPS pensent que le Sénégal ne peut véritablement tirer profit de ces accords de pêche internationaux que si les conditions suivantes sont remplies:

- ▶ autoriser l'accès des bateaux étrangers dans les eaux sous juridiction sénégalaise en fonction de l'état des stocks;
- ▶ élargir à 12 milles marins la zone réservée à la pêche artisanale;
- ▶ inventorier régulièrement l'activité des bateaux de pêche industrielle;
- ▶ mettre en place une commission mixte entre l'Etat et le CNPS pour le règlement des conflits et la sécurité en mer;
- ▶ utiliser les compensations financières pour développer effectivement le secteur par une exploitation plus rationnelle des ressources halieutiques dans l'intérêt de la population sénégalaise.

Quant aux négociations en cours sur l'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union Européenne, les pêcheurs artisans y ont une fois de plus été associés. Toutefois, ils déplorent le fait qu'ils ne disposent pas de textes régissant ce type d'accord.

5. Perspectives et contraintes pour la co-gestion de la pêche maritime en Afrique de l'Ouest

5.1 Contraintes

Il y a quatre caractéristiques principales qui distinguent la pêche maritime de la pêche continentale. D'abord, plusieurs pays se partagent souvent les mêmes ressources marines, ce qui signifie que tout effort de gestion risque d'être un échec si les autres pays ne font pas les mêmes efforts. Ce risque est encore plus évident lorsqu'il s'agit d'espèces fortement migratoires telles que le thon. Ensuite, certaines pêches sont séquentielles, c'est-à-dire que différents opérateurs pêchent les mêmes espèces à différentes étapes de leur maturité, ce qui constitue une source potentielle de conflits. C'est justement ce problème qui oppose les pêcheurs de crevettes d'estuaire et côtières. Troisièmement, le caractère migratoire de plusieurs communautés de pêche en Afrique de l'Ouest peut parfois réduire leur sens de responsabilité en ce qui concerne la pérennité des ressources. Enfin, il y a une concentration croissante des unités de pêche dans les zones urbaines où elles peuvent bénéficier de services et de bons débouchés, mais où le concept d'occupation de la terre a perdu de son sens.

Il est nécessaire de s'attaquer sérieusement aux problèmes liés à la migration des pêcheurs parce qu'il semble que la force de cette organisation sociale peut jouer un rôle important dans la limitation de l'effort de pêche comme c'est le cas chez les pêcheurs Béninois à Pointe-Noire au Congo (voir encadré 5). D'autre part, il n'y a pas de contrôle sur ces pêcheurs qui viennent du Sénégal, du Ghana ou du Nigéria. Ceci peut être attribué au niveau d'intégration de ces communautés dans le pays d'accueil et à leur sentiment de sécurité.

Les points ci-après méritent également une attention:

- les délimitations sont plus mal définies dans les pêcheries maritimes que dans les pêcheries continentales;
- il y a beaucoup plus d'utilisateurs dans la pêche maritime (artisans, industriels, nationaux, étrangers, beaucoup de techniques de pêche, engins actifs et passifs etc.);
- il y a moins de contrôle sur les intrants et la production en pêche maritime.

Il est difficile de trouver dans les zones marines un équivalent au concept de "régime foncier aquatique" utilisé dans certaines pêcheries continentales. Cette difficulté s'explique par la forme physique de la côte ouest africaine qui est très linéaire. La zone de l'archipel en Guinée Bissau et l'estuaire de certains fleuves (Gambie, Casamance, Niger, Volta) constituent toutefois des exceptions. Une autre forme de "régime foncier aquatique" pourrait être associée aux Dispositifs de Concentration du Poisson (DCP) au Cap-Vert et à Sao Tomé et Principe.

Dans le "régime foncier aquatique", des divisions territoriales de l'espace côtier existent. Il y a des lois coutumières applicables et des propriétés clairement définies ou tout au moins des contrôles sur les eaux. Malheureusement, le libre accès a affaibli ces dispositions.

Les activités des pêcheurs migrants qui ne sont nullement contrôlés dans leurs mouvements représentent la meilleure illustration du libre accès aux eaux marines de l'Afrique de

l'Ouest. On rencontre des Sénégalais en Mauritanie, en Gambie, en Guinée, en Guinée Bissau; des Ghanéens en Gambie, en Sierra Léone, au Libéria, au Togo, au Bénin, en Côte d'Ivoire; des Nigériens au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Cependant, la migration est presque inexistante dans les îles (Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe) et dans les pays de l'Afrique Australe (Zaire, Angola). Ces pêcheurs migrants payent parfois certaines taxes ou dépendent des fournisseurs locaux pour leurs approvisionnements en intrants et vendent leurs produits aux acheteurs locaux de poisson. Mais le niveau de l'effort de pêche qu'ils augmentent, mesuré en unités de pêche, reste incontrôlé.

Il faut noter certains changements qui ont un impact culturel négatif, notamment:

- moins de respect envers les aînés;
- moindre influence de la religion et des croyances;
- désintégration de la communauté sociale dans les centres urbains.

Un autre problème rencontré dans la gestion des pêches maritimes est la difficulté à trouver des alternatives d'emploi dans les villages côtiers. Par contre, il est souvent plus facile de développer des activités d'agriculture à petite échelle, d'élevage, d'horticulture et autres activités génératrices de revenus dans les villages situés autour des zones de pêche continentale.

Encadré 5. Organisation des pêcheurs migrants Béninois à Pointe-Noire au Congo

Une enquête menée sur 500 pêcheurs Béninois qui ont opéré dans la pêche aux pélagiques à Pointe-Noire au Congo au cours des 30 dernières années (Jul. Larsen 93) révèle que aussi bien les effectifs de pêcheurs que le nombre de leurs grandes pirogues sont restés stables au cours des 10 à 15 dernières années. Pour plusieurs raisons, les Béninois ont réussi à ravir la première place aux pêcheurs Ghanéens de la même souche et originaires des mêmes villages vu que ceux déjà installés avaient eu beaucoup de mal à s'installer et, qui plus est, en petits nombres. L'étude montre que la principale raison de cette stabilité démographique réside dans l'existence d'une institution politique interne très efficace et bien organisée au sein de ces pêcheurs étrangers.

Ils dépendent tous fortement de cette institution qui régleme leur séjour et toutes les transactions importantes relatives à leurs activités. Il s'agit de l'Association des Pêcheurs Béninois qui supervise les relations de crédit, arbitre les conflits économiques, régleme les contrats de travail. C'est aussi elle qui assure le séjour au Congo en intercedant auprès des autorités Congolaises pour la délivrance de permis de séjour pour ses membres. Elle peut même être impliquée, si nécessaire, dans l'importation d'importants équipements de pêche.

Ce type particulier de pêche nécessite l'investissement d'un capital relativement important qu'il est pratiquement impossible de réunir, à moins d'être un membre de l'association. On peut donc dire que l'association contrôle, dans une certaine mesure, le développement démographique de sa propre communauté. D'autres étrangers n'y sont pas acceptés et les pêcheurs Congolais autochtones ne sont pas suffisamment organisés pour intégrer la même pêche. On rencontre des organisations similaires à celle de Pointe-Noire chez la plupart des groupements de pêcheurs migrants le long de la côte ouest africaine (Odetei 1989, 1991) et il y a de bonnes raisons de supposer que le recrutement dans ces types particuliers de pêche migratoire dans les différents épencentres étrangers est fortement contrôlé par les pêcheurs eux-mêmes. Ainsi, même dans une situation où il semble régner une situation de libre accès, la réglementation interne en terme de recrutement dans la pêche fonctionne comme un modèle important de gestion (E. Hviding et E. Jul-Larsen, 1995)

5.2 Opportunités

L'aménagement efficace des pêches est complexe mais il peut être facilité par l'implication directe des communautés de pêche. Cette opportunité est en train d'être saisie avec les nouvelles politiques en vigueur dans la région qui encouragent la création et le renforcement des organisations de pêcheurs. Les membres des nouvelles et anciennes organisations bénéficient des programmes de développement des compétences et de formation en gestion. Le renforcement comprend également la sensibilisation à l'utilisation durable des ressources. Ces programmes sont des forums qui peuvent être utilisés pour une plus grande prise de conscience de l'exploitation excessive voire de la surexploitation des différentes ressources halieutiques.

Plusieurs de ces organisations sont de mieux en mieux structurées et plus réceptives à la nouvelle orientation de l'administration des pêches qui consiste à transférer aux communautés les responsabilités de la gestion et du développement de la pêche artisanale. Leur responsabilisation dans des pays tels que la Gambie, la Guinée, le Sénégal, le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Ghana les mettra en confiance pour qu'ils participent mieux à la conception et à la mise en oeuvre des mesures de gestion des pêcheries.

Une fois que ces organisations prennent en main ou commencent à montrer des signes de leur disponibilité à être directement impliquées dans la gestion et le développement des ressources, comme dans les pays sus-mentionnés, on peut élaborer des programmes de formation appropriés pour améliorer leurs compétences individuelles et collectives, les alphabétiser et élever leur niveau en calcul. Il faut cependant souligner que certains utilisateurs des ressources ont déjà un niveau d'éducation adéquat pour pouvoir bien comprendre les explications scientifiques sur les questions d'aménagement. La preuve en a été donnée lors d'un séminaire national organisé sur la Lagune Aby en Côte d'Ivoire où des arguments d'ordre scientifique ont été avancés pour justifier les mesures drastiques qui ont été prises. Ce séminaire s'est aussi appuyé sur la connaissance et l'expérience des utilisateurs des ressources de la pêche artisanale qui sont de plus en plus reconnues.

5.3 Les stratégies

Les administrateurs des pêches et les utilisateurs des ressources ont un intérêt particulier à retirer à la pêche son caractère de libre accès. En dehors de la nécessité de corriger les inefficacités apparues dans le secteur, il existe une autre préoccupation très importante. En effet, si l'accès au secteur de la pêche continue d'être libre, il sera peut-être difficile de persuader d'autres agences et utilisateurs de ressources de diminuer leurs activités, dans la mesure où tous les bénéfices ainsi générés risquent d'être gaspillés comme s'il s'agissait de la rente associée à la ressource.

Ce n'est pas seulement la pêche qui est une ressource libre d'accès dans la zone côtière. Souvent l'accès reste libre et gratuit pour des ressources-clés telles que la forêt côtière, les mangroves et la zone intérieure (réservée aux ordures). Il en résulte que les actions d'autres utilisateurs de la zone côtière peuvent avoir un effet négatif très important non seulement sur le secteur de la pêche mais aussi sur, par exemple, la destruction de l'habitat, la pollution aquatique et d'autres éléments de valeur de l'écosystème.

Ces caractéristiques impliquent que la gestion intégrée des zones côtières requiert une combinaison de méthodes tant réglementaires qu'économiques pour allouer les ressources. Ces

mesures de limitation de l'accès aux ressources halieutiques sont directes et indirectes. Toute stratégie devrait combiner certaines d'entre elles.

La gestion doit être perçue de manière politique plutôt qu' administrative. Elle soulève de nombreuses questions telles que l'emploi, l'approvisionnement alimentaire, les droits traditionnels, les valeurs culturelles, les fluctuations et la distribution des revenus. Pour être légitime, il est nécessaire que le processus soit participatif. Il est également nécessaire d'évaluer les intérêts et de trouver un mécanisme permettant de parvenir à des décisions justes au cas où un consensus ne pourrait être trouvé. Les instruments de politique qu'on pourrait utiliser dans ce processus sont, entre autres: la sensibilisation, la participation locale, le ciblage des avantages, la formation et l'éducation.

6. Conclusion

Le secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest est aujourd'hui menacé par la réduction ou l'épuisement des stocks de poisson, la dégradation de l'environnement et une pression croissante de la population. L'une des solutions à ces menaces est l'organisation des utilisateurs des ressources halieutiques et leur sensibilisation en vue de les faire participer à la gestion de ces ressources.

Quelques résultats ont déjà été obtenus dans la gestion des pêches continentales par les utilisateurs. Des structures locales ont été installées autour des lagunes et des fleuves et elles sont maintenant impliquées dans des initiatives de gestion conjointe entre le gouvernement et les utilisateurs, ce qu'on appelle aujourd'hui l'approche de co-gestion. Cette approche combine les approches horizontale et verticale qu'on rencontre dans le développement des communautés de pêche. Elle a jusqu'ici produit des résultats positifs dans la gestion de certaines pêcheries continentales.

Des initiatives similaires se développent actuellement dans le sous-secteur des pêches artisanales maritimes. Les pouvoirs publics encouragent les utilisateurs des ressources à prendre la responsabilité de la gestion des stocks, de l'effort de pêche et des infrastructures. A travers les activités et les structures utilisées, on constate que certaines communautés de pêche et organisations de pêcheurs sont maintenant prêtes à participer efficacement à la gestion des ressources qu'elles exploitent.

Il est nécessaire de stimuler les organisations de pêcheurs impliquées dans la consolidation de la participation des utilisateurs dans la co-gestion des ressources, notamment en leur donnant les moyens et l'autorité pour faire appliquer et faire respecter les règles et les réglementations en vigueur. Il est apparu que ces mesures incitatives peuvent être fournies à travers les dédommagement financiers liés aux accords de pêche et l'assistance matérielle de l'Etat ou celle bilatérale. Ces mesures feront renaître la confiance entre l'Etat et les pêcheurs qui avaient toujours considéré les ressources halieutiques comme une propriété publique. Le libre accès encourage les pêcheurs migrants qu'on rencontre dans toute la région. Ce groupe devrait également être impliqué car la gestion des ressources ne saurait être considérée comme l'affaire des nationaux uniquement qui, du reste, représentent une petite minorité dans certains pays de la région. Ce faisant, les migrants auront le sentiment d'appartenir à la communauté, ce qui les encouragera à conserver les ressources pour une utilisation durable.

L'utilisation durable des ressources requiert des informations scientifiques d'actualité qui peuvent être un outil efficace pour défendre des mesures de gestion parfois drastiques. Les chercheurs se voient conférer ainsi un rôle clé dans la co-gestion, surtout dans la pêche artisanale maritime qui est plus complexe. L'approche courante qui consiste à responsabiliser les pêcheurs afin qu'ils gèrent leur propre développement les mettra en confiance et ils pourront ainsi livrer des informations fiables sur le secteur, ce qui peut aider les chercheurs et les décideurs politiques à concevoir et exécuter des plans de co-gestion cohérents.

Les expériences ont montré que les utilisateurs des ressources de la pêche artisanale ont souvent la volonté et parfois les structures nécessaires pour assumer la responsabilité de la co-gestion afin de conserver des ressources qui se réduisent ou s'épuisent. Toutefois, pour renforcer leur détermination et leur prise de conscience des questions qui y sont liées telles que l'effort de pêche et la pression démographique, ils ont besoin de formation, d'assistance technique, de plus de sensibilisation et d'une meilleure organisation. Ces éléments rendront leur responsabilisation plus significative et faciliteront également leur rôle dans la mise en oeuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO qui constitue le défi à relever. Ainsi donc, le transfert de la co-gestion des pêches continentales aux pêches maritimes est possible et son développement dans le secteur constituerait un succès.

REFERENCES

- Atti-Mama, C., 1996. Tendances de l'aménagement des pêcheries continentales au Bénin: le cas du lac Nokoué. 20p. (mimeo).
- Everett, G. V., 1988. Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin. 45p., DIPA/WP/22.
- FAO Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic, 1995. Report of the ninth session of the Sub-Committee on Management of Resources within the Limits of National Jurisdiction. Agadir, Morocco, 5-9 December 1994. FAO Fisheries Report. N°513. Rome, FAO. 62p.
- Lettre du DIPA N° 26, juin 1995. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin.
- Lettre du DIPA N°28, décembre 1995. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin.
- Horemans, B., 1996. L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin. 43p., DIPA/WP/84.
- Hviding E. and E. Jul-Larsen, 1995. Community-Based Resource Management in Tropical Fisheries. Windhoek. 61p.
- Kébé, M., 1997. Implication des communautés de pêche artisanale dans l'aménagement des pêches maritimes artisanales au Sénégal: perspectives de co-gestion. 11p. (mimeo).
- Kponhassia, G. and A. Konan, 1996. L'aménagement traditionnel des pêcheries artisanales en Côte d'Ivoire: le cas de la lagune Aby. 20p. (mimeo).
- Satia B. P. et B. Horemans (éds.), 1993. Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 24-26 Novembre 1993. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin. 64p. DIPA/WP/53.
- Satia, B. P. et B. Horemans (éds), 1995. Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 Novembre. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Benin. 96p., DIPA/WP/74.
- Thiam, M., 1996. Vers une harmonisation de l'aménagement et de la régulation des pêches dans la sous-région. GCP/RAF/302/EEC. Dakar, Sénégal. 20p.
- World Bank, 1995. Africa: A Framework for Integrated Coastal Zone Management. Washington. 139p.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétillart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22p., IDAF/WP/23. 1989
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24. 1989
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25. 1989
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF 1990 Project, 12p.+ annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30. 1990
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991
Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlvi p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991
Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991
IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991
Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991
293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991
DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37.
1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, 1991
IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991
Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991
Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991
Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991
along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992
en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992
migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993
de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet
DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993
Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou, 1993
IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and Satia B.P., (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993
Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et Satia B.P., (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993
l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D. - Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro 1993
gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA),
32p. + annexes, DIPA/WP/46.

- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. 1993 Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- Satia B.P., and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, 1993 Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- Satia B.P., et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J. Gallène et J.C. Njock, - Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. 1994 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe 1994 Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous Change. 1994 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Heinbuch, U., Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF 1994 Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Demuyneck, K., and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Demuyneck, K., et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- Satia, B.P., J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- Satia, B.P., J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Kamphorst, B., A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndiain division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Kamphorst, B., Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndiain, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Heinbuch, U., Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF 1994 Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67..
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Príncipe. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 3 Ip. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Caracteristicas socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin, 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1994. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 40p., IDAF/WP/69.
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 38p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Jallow A.M., Rapport de la Première Réunion du Groupe de Travail du DIPA sur Coûts et Revenus en Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest, (Dakar, Sénégal, 12 - 13 juin 1995). Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée, 9-10 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. et B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.

- Njifonjou O., J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamen, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- Houndékon M.B., Rapport des ateliers de formation sur la méthode accélérée de recherche participative à Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.
- Houédanou M.-C., et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p., DIPA/WP/77
- Kuyateh M., Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 75p., DIPA/WP/78
- Satia B.P. et C.Z. Wétouhossou, (eds) Report of the working group on women's key role and issues related to gender in fishing communities. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) Cotonou, Benin, 32p., IDAF/WP/79
- Satia B.P., et C.Z. Wétouhossou, (eds) Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 34p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., J.C Njock et J. Gallène, - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81
- Stamatopoulos C., Rapport de l'Atelier sur l'Utilisation du Logiciel de Statistiques des Pêches (ARTFISH). 1996 Cotonou, Bénin, 6-9 mai 1996. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 59p., DIPA/WP/82
- Stamatopoulos C., Report of the Workshop on the use of a fisheries statistical software (ARTFISH), 1996 Cotonou, Benin 6-9 May 1996. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin 61p., IDAF/WP/83
- Horemans, B., The state of artisanal fisheries in West Africa in 1995. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 43p., IDAF/WP/84.
- Horemans, B., L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. DIPA/WP/84.
- Beauvallet-Le Coq, C., A Study of Community Participation in the Aguégoués Project BEN/88/CO3 - BEN/88/014 (Improving the living conditions of the Populations in the District of Aguégoués) Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa Cotonou, Bénin. 28p., IDAF/WP/85
- Beauvallet-Le Coq, C., Etude de la Participation des Populations des Aguégoués au Projet BEN/88/CO3 - BEN/88/014. (Amélioration des Conditions de Vie des Populations de la Sous-Préfecture Lacustre des Aguégoués). Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 32p., DIPA/WP/85.
- Sow, A., Curso de formação sobre a organização de uma biblioteca. Programa para o Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). Cotonou, Benin. 35p. + anexos, DIPA/WP/86

- Sow, A., Cours de formation sur l'organisation d'une bibliothèque. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 32p., + annexes, DIPA/WP/86
- Sy, M. S., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Joal, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou Benin, 18p., + annex IDAF/WP/87.
- Sy, M., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Joal, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 19p., + annexes. DIPA/WP/87
- Touray, I., Study on Women's Organizations in Brufut and Gunjur Communities and the Factors that Favour or Impede their Sustainability in the Gambia. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin, 41p., IDAF/WP/88
- Touray, I., Etude sur les organisations de femmes des communautés de Brufut et Gunjur en Gambie et les facteurs qui favorisent ou gênent leur pérennité. Programme FAO pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 39p., DIPA/WP/88
- Ngo Som, J., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Limbe, Cameroon. Program for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 78p., IDAF/WP/89.
- Ngo Som, J., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Limbe, Cameroun. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 92p. DIPA/WP/89
- Afful, K., et Kébé, M., Fiscal Policy and the Artisanal Fisheries Sector in Ghana and Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin, 37p., IDAF/WP/90.
- Afful, K., et Kébé, M., La politique fiscale et le secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 42p., DIPA/WP/90
- Horemans, B., Theoretical Considerations and Practical Implications of Subsidies to the Artisanal Fisheries Sector in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin 20p., IDAF/WP/91
- Horemans, B., Considérations théoriques et implications pratiques des subventions au secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 21p., DIPA/WP/91
- Ndiaye, Y.D., Use of Capital Income in Artisanal Fisheries: the Case of Boat-Owners in Hann, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 16p., IDAF/WP/92.
- Ndiaye, Y.D., Utilisation des revenus du capital en pêche artisanale: le cas des armateurs de Hann au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 21p., DIPA/WP/92
- Touray, I., Report on Gender Awareness Workshop for Fisheries Officials and Extension Agents 13th-17th May 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 67p., IDAF/WP/93
- Touray, I., Rapport de l'Atelier de Sensibilisation sur les Questions Liées au Genre à l'Attention des Agents de Pêche et Agents de Vulgarisation, 13 - 17 Mai 1996 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 70p., DIPA/WP/93.
- Williams, S., Economic Role of Women in Fishing Communities: A Case Study of Koko, Nigeria Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin. 28p., IDAF/WP/94

- Williams, S., Rôle Economique des Femmes dans les Communautés de Pêche: Le Cas de Koko Cotonou, 1996 Bénin. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p., IDAF/WP/94.
- N'jie, M., and Jones, R., People's Participation and Sustainability Aspects in the fisheries project of Yeji, Ghana. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 41p., IDAF/WP/95
- N'jie, M., et Jones, R., Participation des populations et développement durable: le cas du Projet de pêche de Yeji au Ghana. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 45p., DIPA/WP/95
- Anon., Report of the Tenth IDAF Liaison Officers Meeting, Lome, Togo, 9 - 10 December 1996. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 100p., IDAF/WP/96.
- Anon., Rapport de la dixième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Lomé, Togo, 9 - 10 décembre 1996. Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 107p., DIPA/WP/96.
- Horemans, B., and Jallow A.M., (eds.) Report of the Workshop on Gender Roles and Issues in Artisanal Fisheries in West Africa, Lomé, Togo, 11 - 13 December 1996. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 47p., IDAF/WP/97
- Horemans, B., et Jallow, A.M., (éds.) Rapport de l'atelier sur les rôles des hommes et des femmes et les questions liées aux rapports entre les hommes et les femmes dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 11 - 13 décembre 1996. Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 49p., DIPA/WP/97.
- Gallene, J.P., (ed.); Lessons Learned from Training Artisanal Fishermen in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin. 92p., IDAF/WP/98
- Gallene, J.P., (éd.); Enseignements tirés de la formation des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 91p., DIPA/WP/98.
- Jallow A.M., Study on Elements and Mechanisms of Participation in WNW-AFCOD and Tombo Projects in Sierra Leone, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin. 23p., IDAF/WP/99.
- Turay F., and Verstralen K., Costs and Earnings in Artisanal Fisheries: Methodology and Lessons learned from Case Studies, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin, 27 p., IDAF/WP/100.
- Kalibu, M.-K., Lubambala K., et Nkomko T., Enquête-Cadre et Etude Socio-Economique de la Pêche Artisanale à la Côte Maritime et à l'Estuaire du Fleuve Zaïre en 1996. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 66p., DIPA/WP/101.
- Denke A.M.; Enquête-cadre et socio-économique sur la pêche artisanale maritime au Togo. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 71p., DIPA/WP/102.
- Kébé, M., Etude des coûts et revenus des unités de pêche artisanale à Hann, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 20p., DIPA/WP/103.
- Horemans B. and Jallow A.M., Present State and Perspectives of Marine Fisheries Resources Co-Management in West Africa, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin, 22p., IDAF/WP/104

II. Manuels de terrain / Field Manuals

Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales: du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.

Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 30, June/Juin 1996, 24p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 31, September/Septembre 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 32, December/Décembre 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 33, March/Mars 1997, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 34, June/Juin 1997, 28p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model 1988 Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).

Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988 Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).

Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.

Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988 Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.

- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
1988
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 1989
46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
1989
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p.
1989 + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
1989
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
1989
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
1989
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes
1989 PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989
Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990
Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990
33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14.
1990
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
1990
- Iff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
1990
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990
Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
1990
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19.
1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p.
1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.
1991